

## Calendrier du Système de transfert des contingents en 2023

Session	Échéance pour les ventes	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/verte	Unités disponibles pour transfert	Échéance pour les achats	Date du TC	Résumé du TC
<b>2022</b>							
TC-1	12 janvier	Pondeuses – 4 janvier / 24 Poulettes – 17 mars / 23	19 janvier	À déterminer	16 février	2 mars	9 mars
TC-2	11 mai	Pondeuses – 9 mai / 24 Poulettes – 14 juillet / 23	18 mai	À déterminer	15 juin	29 juin	6 juillet
TC-3	14 septembre	Pondeuses – 5 sept. / 24 Poulettes – 16 nov. / 23	21 septembre	À déterminer	19 octobre	2 novembre	9 novembre

**ÉCHÉANCE POUR LES VENTES :** Date FINALE pour qu'un producteur offre des unités à vendre dans la session de TC

**DATE EFFECTIVE :** En lien au transfert des contingents, la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de ses installations enregistrées ou la date à laquelle l'acheteur placera les oiseaux dans ses installations enregistrées.

**DATE TOUGE / VERTE :** « FEU VERT » ou « FEU ROUGE » pour la tenue d'un TC : la EFO annoncera le nombre d'unités à transférer en vertu du STC

**NBRE D'UNITÉS DISPONIBLES POUR LE TRANSFERT :** Au moins un titulaire admissible de contingents offre des unités de contingents à transférer (vente)

**ÉCHÉANCE POUR LES ACHATS :** Date FINALE à laquelle un producteur peut présenter une offre d'achat d'oiseaux et les documents nécessaires pour participer à la session de TC

**DATE DU TC :** Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et de un (1) acheteur

**RÉSUMÉ DU TC :** Les résultats de la session du TC seront publiés

**À DÉTERMINER :** À déterminer